

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 juin 2008

—
PRESENTS : 10

ABSENT :

Absent excusé : Mme Germaine DEMILLIERE qui donne pouvoir à Mr André COSTANTINI

SECRETAIRE : Mme Sylvie ZILIO

Ouverture de séance 20H 30

A la demande du Maire et avec l'accord des Conseillers, il a été ajouté à l'ordre du jour :

- Transfert de crédits pour facture Est Républicain
- Réfection de la route du pré coucou
- Piquets clôture : décharge Roset-Fluans

TRANSFERT DE CREDITS POUR FACTURE EST REPUBLICAIN

Le Conseil à l'unanimité autorise le transfert de crédit d'un montant de 196.98 € du compte 001 (Recette Investissement excédent reporté) au compte 203 (Frais d'études) afin de pouvoir régler la facture de l'Est Républicain.

REFECTION DE LA ROUTE DU PRE COUCOU (habitation/carrefour)

Les services de la D.D.E (ATESAT) ont réalisé 2 devis prévisionnels pour la réfection de la route du pré coucou pour un montant de 20 882.16 euros TTC en bicouche et 29 254.16 euros TTC en enrobé.

Le Conseil sur proposition du Maire :

- s'engage à financer et exécuter les travaux de réfection de la route du pré coucou (carrefour/habitation) dont le montant s'élève à 24 460 euros H.T pour un revêtement en enrobé.
- se prononce sur le plan de financement suivant :
 - subvention 29 % : 8 483.71 euros
 - part communale : 20 770.45 euros
 - TOTAL TTC 29 254.16 euros**
- sollicite l'aide financière du Conseil général.
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant attribution de subvention.
- s'engage à entreprendre les travaux dans un délai de 18 mois et à les terminer dans les 3 ans suivant la date de notification de la décision attributive de subvention.
- confie la maîtrise d'œuvre des travaux à la D.D.E.

PIQUETS DE CLOTURE – GRILLAGE DE LA DECHARGE

Le Maire fait part au Conseil que, suite à l'arrêt de la décharge, il y a lieu d'enlever la clôture. Les piquets de clôture et le grillage seront soumis à une vente au plus offrant. Le dépôt des offres se fera avant le 4 juillet 2008.

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS POUR LE SENAT

Le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

Le vote a lieu à bulletin secret.

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE

Arnaud GROSPERRIN se présente comme délégué titulaire :

- votants :	11
- suffrages exprimés :	11
- nul ou blanc :	0

Arnaud GROSPERRIN : 9 voix

Christophe CANNELLE : 1 voix

Sophie CRETIN : 1 voix

La majorité absolue étant de 6 voix, Arnaud GROSPERRIN a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat de délégué titulaire.

ELECTIONS DES DELEGUES SUPPLEANTS

André COSTANTINI, Sophie CRETIN et Christophe GESLOT se portent candidats :

- votants :	11
- suffrages exprimés :	11
- nul ou blanc :	0

André COSTANTINI : 11 voix

Christophe GESLOT : 11 voix

Sophie CRETIN : 10 voix

Christophe CANNELLE : 1 voix

La majorité absolue étant de 6 voix, André COSTANTINI, Christophe GESLOT et Sophie CRETIN ont été proclamés élus et ont déclaré chacun accepter le mandat de délégué suppléant.

DIVERS

Point fait sur la réunion du 26/06/2008 sur le projet « Habitat ».

Séance levée à 21 H 55

Le Maire
Arnaud GROSPERRIN